



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUILLET 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUILLET 2001

**Bâtiments - Contrôles et vérifications techniques obligatoires -  
Appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012522001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Bâtiments**

**Bâtiments - Contrôles et vérifications techniques obligatoires -  
Appel d'offres**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans l'acte de construire ou dans le cadre de l'entretien des ouvrages, il est nécessaire et obligatoire de mettre en œuvre des contrôles et vérifications périodiques.

Ces contrôles et vérifications concernent plus particulièrement :

- Le contrôle technique construction, concernant la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes.
- La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers de BTP (Bâtiments et Travaux Publics) conformément à la loi 93-1418 du 31.12.93, au décret 94.1159 du 26.12.94 et au décret 92158 du 20 février 1992.

Par ailleurs, des contrôles et des vérifications périodiques sont également obligatoires notamment en ce qui concerne :

- les installations électriques, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours.
- les installations de chauffage, traitement d'air, gaz et appareils de cuisson.
- les ascenseurs, portes et portails automatiques.

Il vous est donc proposé de lancer un appel d'offres pour ces différentes prestations (de type "marché à bon de commande").

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à lancer la procédure d'appel d'offres,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à intervenir.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)